



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-052

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 05 novembre 2024

Date de convocation : 31/10/2024
Date d'affichage 31/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 5 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14
Procurations : 1

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Georges MARCOS, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :
Monsieur Adrien SERRAND a donné pouvoir à Anthony ROULLIER

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

Travaux fauchage / broyage lotissement Beausoleil – Choix de l'entreprise

Vu la délibération 2022-037, fixant l'ouverture du budget lotissement Beausoleil

Vu la délibération 2023-053, actant le choix du maître d'œuvre

Vu la délibération 2024-018, approuvant le vote du BP Lotissement Beausoleil 2024

Vu la délibération 2024-029, actant la cession du terrain du budget commune au budget lotissement,

Vu la délibération 2024-047 ajournée, proposant le choix de l'entreprise pour des travaux de fauchage / broyage

Considérant qu'il a lieu d'entreprendre des travaux de broyage / fauchage, afin de lancer des travaux dans les meilleures conditions

Il est proposé de faire réaliser les travaux de broyage / fauchage par une entreprise, plusieurs entreprises ont été consultées

SEJOURNE	AUREL'SERVICE	ELEGAGE A	EI MARCHAND	
828,00 €	2 000,00 €	480,00 €	180,00 €	

La dépense sera imputée à l'article **605 - Achats de matériel, équipements et travaux** du budget Lotissement Beausoleil

Après débat et échange le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise : **EI MARCHAND**

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 14 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 novembre 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER

